



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Numéro 67 - Octobre 2019



Production de protéagineux

## L'évolution des surfaces en protéagineux en Bourgogne-Franche-Comté dynamisée par l'existence d'outil aval de transformation

En 2018, la région Bourgogne-Franche-Comté se positionne au deuxième rang derrière l'Occitanie pour sa surface en soja et au troisième rang français si on ajoute les protéagineux. En recul jusqu'en 2008, cette surface progresse dans la région ces dernières années. Les attentes des filières animales, la nécessité de diversifier les assolements ainsi que la mise en place des aides couplées expliquent ce regain d'intérêt.

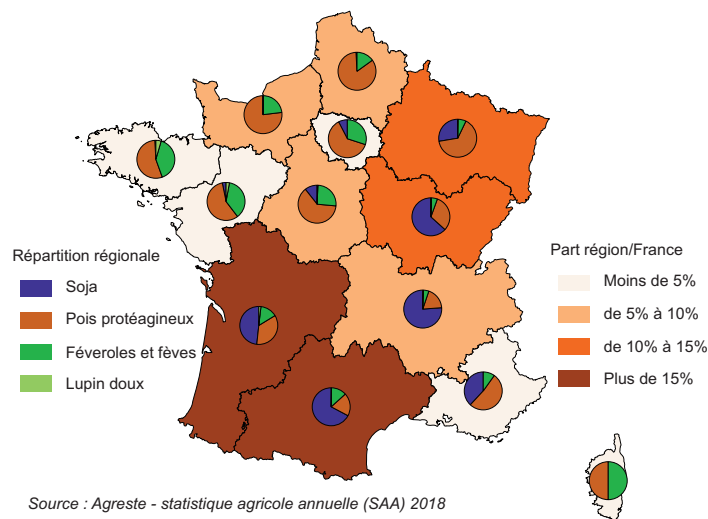
**Le plan protéine national 2014-2020** est inscrit dans le projet agro-écologique et a pour enjeux le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie fourragère des élevages. Le plan touche à sa fin. Le bilan est plutôt positif concernant la progression des surfaces en protéagineux et en soja et par la mise en place d'une forte dynamique au titre de l'agriculture biologique et les légumes secs. Les résultats sont plus mitigés sur l'autonomie protéique des élevages et la part des légumineuses dans les rotations reste très faible. Les réflexions sur la future stratégie ont été lancées le 11 février 2019 dans un contexte qui a évolué.

Depuis 2014, la région dispose d'un outil de trituration de graines oléagineuses Extrusel à Châlon-sur-Saône. Actuellement, il triture annuellement 65 000 t de soja et de colza. En outre, le plan protéine a été décliné en Bourgogne en 2014 puis en Bourgogne-Franche-Comté lors de la fusion des régions. Il a permis de mener plusieurs programmes de recherche sur les débouchés en alimentation humaine et en alimentation animale. De plus, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'INRA cofinancent deux programmes de recherche en complément. L'un (PROSYS) porte sur l'adaptation climatique, les impacts environnementaux et la valeur économique de nouveaux systèmes de cultures durables producteurs de protéines. L'autre (POEETE) est destiné à envisager les systèmes de polyculture élevage à l'échelle des exploitations et des territoires.

Suite au lancement de la réflexion nationale sur la nouvelle stratégie sur les protéines végétales, une concertation régionale a eu lieu pour relancer un plan protéines régional. L'enjeu est la diminution des importations de soja pour se tourner vers des protéines « 100 % BFC » en associant production animale et production végétale. Un groupe opérationnel (PROTEINS) est en cours de structuration. Il a pour but de capitaliser et innover en réseau, avec des agriculteurs et leurs partenaires pour créer un pôle de compétences (protéines).

En 2018, avec 34 420 ha de soja, la Bourgogne-Franche-Comté se positionne au 2<sup>ème</sup> rang des régions productrices derrière l'Occitanie. Si on ajoute les protéagineux, elle se situe à la 3<sup>ème</sup> place. Elle représente 14 % de la sole française et même 22 % pour le soja.

### La Bourgogne-Franche-Comté en troisième position pour les surfaces de protéagineux et soja en France



En 2018, 54 % des surfaces emblavées en protéagineux se situent dans l'Yonne. Cumulées avec les surfaces des trois autres anciens départements de Bourgogne, les surfaces atteignent 96 % du total régional. Pour le soja, 58 % des surfaces emblavées sont localisées en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Le Jura et la Haute-Saône totalise 34 % de l'ensemble. De 2000 à 2003, le Jura occupait la deuxième place pour la surface en soja dans la région. Après cette date, la superficie dans ce département progresse moins vite qu'en Côte-d'Or. Concernant les protéagineux, les places respectives des départements de la région sont restées stables depuis 2000.

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

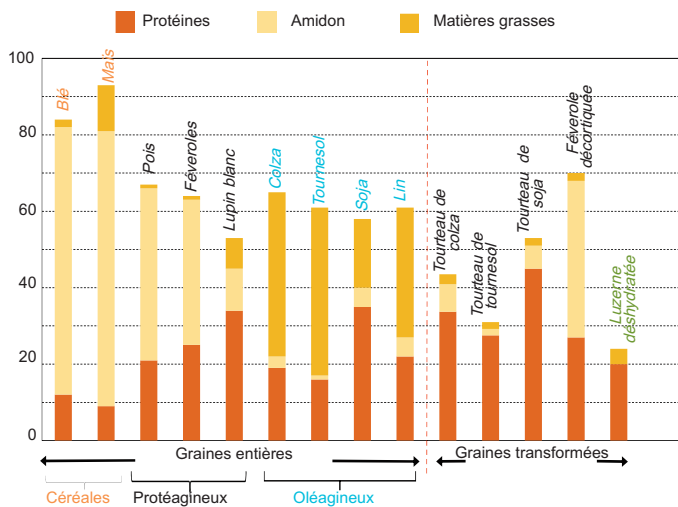
## La position de la Bourgogne-Franche-Comté se renforce au niveau national

Bourgogne-Franche-comté	2000			2009			2018		
	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région	Surface (en ha)	Poids dans la surface nationale	Rang de la région
Pois protéagineux	12 415	3%	9	6 732	6%	7	16 935	10%	5
Féveroles	431	2%	10	1 232	1%	9	2 880	5%	10
Lupin doux	118	1%	9	40	1%	8	115	4%	7
<b>Ensemble des protéagineux</b>	<b>12 964</b>	<b>3%</b>	<b>9</b>	<b>8 004</b>	<b>4%</b>	<b>8</b>	<b>19 930</b>	<b>9%</b>	<b>8</b>
Soja	12 419	16%	3	7 955	19%	3	34 420	22%	2
<b>Ensemble protéagineux et soja</b>	<b>25 383</b>	<b>5%</b>	<b>8</b>	<b>15 959</b>	<b>7%</b>	<b>8</b>	<b>54 350</b>	<b>14%</b>	<b>3</b>

Source: Statistique Agricole Annuelle 2000, 2009, 2018

### Des plantes riches en protéines

Les plantes cultivées pour leur richesse en protéines, plus de 20 % de leur composition moyenne, et classées en tant que telles dans les protéagineux sont le pois protéagineux, les fèves, féveroles et le lupin. Le soja, classé parmi les oléagineux car utilisé pour la production d'huile, est également une graine très riche en protéines végétales et sera intégré dans l'étude. Ses surfaces sont en nette augmentation depuis 10 ans en Bourgogne-Franche-Comté.



Source: Terre Univia-Chiffres clés oléagineux et plantes riches en protéines 2018

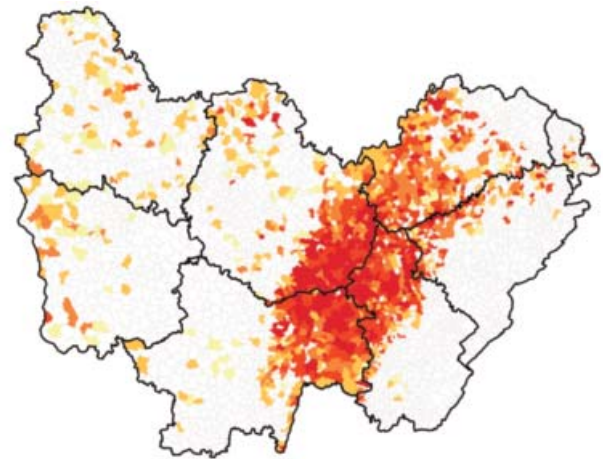
Note de lecture: le blé est composé de 12 % de protéine, de 70 % d'amidon et de 2 % de matières grasses.

Leurs principaux débouchés restent l'alimentation animale et l'exportation mais leur utilisation dans l'alimentation humaine se développe. La consommation de matières riches en protéines en alimentation animale ne cesse de croître depuis les années 1970.

Le bilan entre production et consommation des matières riches en protéines est largement déficitaire, ce qui impose le recours massif aux importations, de tourteaux de soja notamment.

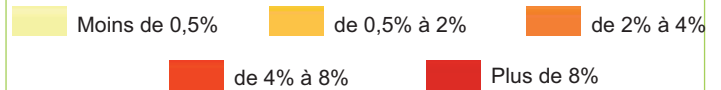
### Des productions localisées

Le soja présente le long des vallées au centre de la région

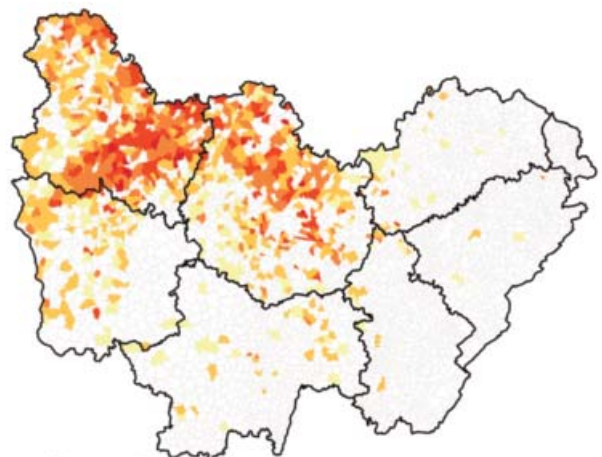


Sources: Registre parcellaire géographique 2018

Pourcentage de surface par rapport à la SAU



Les pois protéagineux au nord et à l'ouest sur les plateaux de Bourgogne

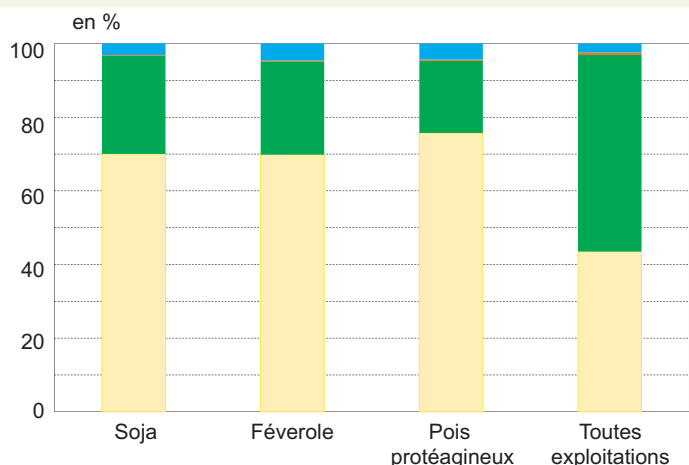


Sources: Registre parcellaire géographique 2018

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

La culture de soja est localisée avant tout le long des vallées de la Saône, du Doubs et de l'Ognon ainsi que dans la plaine grayloise et sur les plateaux de Haute-Saône. La production de pois protéagineux, de fèves et féveroles est majoritairement présente dans l'ex région Bourgogne, particulièrement dans l'Yonne, la Côte-d'Or et l'ouest de la Nièvre. Le lupin est une culture confidentielle dans notre région avec 100 ha répartis sur les quatre départements de l'ex région Bourgogne.

## Les exploitations avec soja et/ou protéagineux de Bourgogne-Franche-Comté : majoritairement dédiées aux COP



■ COP ■ Fourrages et prairies ■ Pois protéagineux ■ Autres cultures

Source : Agreste-RPG 2018

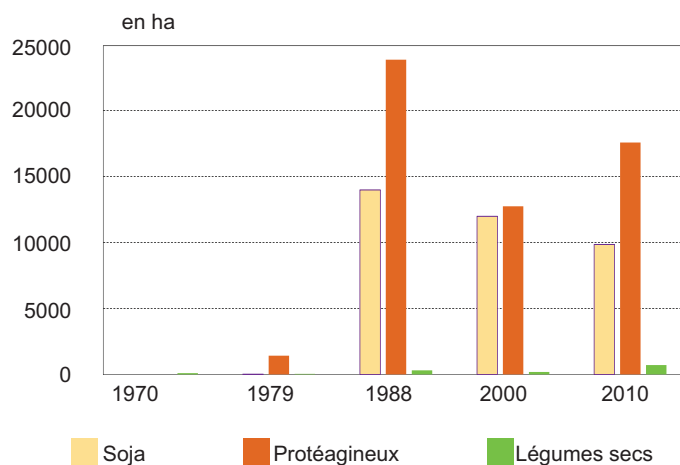
Note de lecture : la SAU des exploitations produisant du soja est constituée en moyenne de 80 % de COP, de 18 % de fourrages et prairies de 2 % d'autres cultures.

Les protéagineux et le soja, dédiés avant tout à l'alimentation du bétail, sont en grande majorité produits dans les zones de grandes cultures ou de polyculture élevage. Les exploitations concernées sont le plus souvent spécialisées en production de COP (céréales-oléagineux-protéagineux). En 2010, dans 62 % des exploitations concernées, l'orientation technico-économique majoritaire des exploitations cultivant du soja et/ou des protéagineux est la production de céréales et d'oléo-protéagineux. En 2010, 71 % des surfaces en protéagineux et soja étaient cultivées par des exploitations céréalières, 18 % par des exploitations de polyculture et polyélevage.

## Progression des surfaces en protéagineux et soja dans les années 80

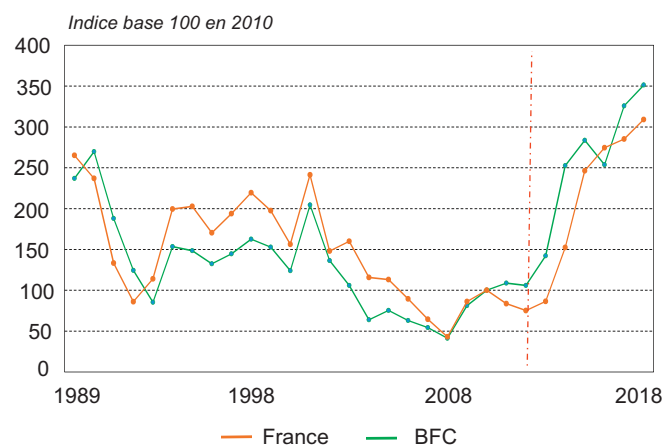
Classés parmi les légumes secs aux recensements de 1970, 1979, 1988 puis 2000, les protéagineux (pois protéagineux, fèves et féveroles ainsi que le lupin) n'ont été identifiés en tant que tel qu'au recensement de 2010. A l'exception de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, les légumes secs, dont les protéagineux représentent la très large majorité des surfaces, se sont réellement développés en Bourgogne-Franche-Comté à partir de la fin des années 80. Les surfaces en protéagineux ont progressé au cours des années 90 puis ont reculé jusqu'en 2008. Entre 1988 et 2008, les surfaces régionales en protéagineux ont régressé de 80 %. Désormais, elles sont en progression de plus de 10 % par an.

## Émergence des surfaces en protéagineux et soja à partir du milieu des années 80 en Bourgogne-Franche-Comté



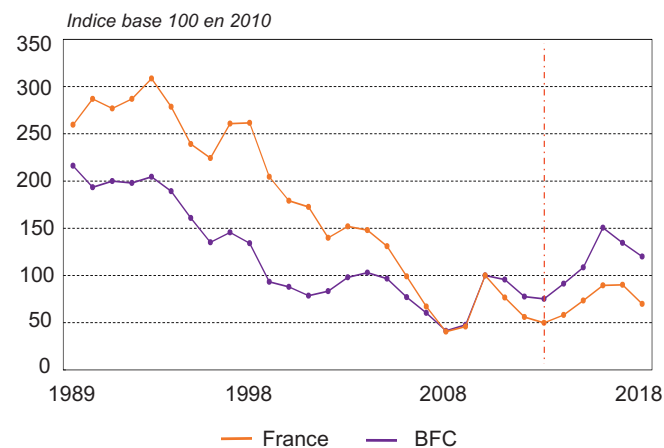
Sources : Agreste-RA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

## Un redémarrage de la production de soja en Bourgogne-Franche-Comté en 2012



Source : Agreste-Statistique Agricole Annuelle

## La surface en pois protéagineux au plus haut à la fin des années 80 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste-Statistique Agricole Annuelle

# Agreste Bourgogne-Franche-Comté

## Égalisation des surfaces de protéagineux en mélanges fourragers

Depuis 2015, les surfaces en mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) ainsi que les mélanges protéagineux-céréales avec prédominance des premiers sont éligibles aux aides spécifiques protéagineux de la PAC. De même, les surfaces en protéagineux cultivés comme fourrage sont, sous certaines conditions éligibles aux aides directes destinées aux légumineuses fourragères. Ces cultures ne sont identifiées en tant que telles dans les enquêtes du SSP, ni dans la nomenclature des déclarations PAC avant 2015. Il n'est donc pas possible d'établir un historique de ces surfaces. Toutefois, depuis 2015 entre 7 400 et 10 400 ha de mélanges ont été déclarés soit autour des 33 % des surfaces en protéagineux seuls. Sur cette même période, entre 730 et 1 260 ha de protéagineux fourragers ont également été déclarés. Les départements avec une dominante d'élevage bovin se démarquent par une forte proportion de protéagineux en mélanges fourragers.

**65 % de la sole régionale en protéagineux cultivés en mélange ou à une fin fourragère (récoltée en vert)**

	Surface totale en protéagineux en ha	Surfaces de protéagineux en mélanges ou fourragers en ha	Part des protéagineux en mélanges ou fourragers dans la surface totale
Côte-d'Or	21 533	14 606	68 %
<b>Doubs</b>	<b>1 829</b>	<b>1 808</b>	<b>99 %</b>
<b>Jura</b>	<b>2 710</b>	<b>2 493</b>	<b>92 %</b>
Nièvre	10 905	7 680	70 %
Haute-Saône	5 796	4 979	86 %
Saône-et-Loire	3 881	3 473	89 %
Yonne	26 166	11 945	46 %
<b>Territoire de Belfort</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>100 %</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>72 952</b>	<b>47 115</b>	<b>65 %</b>

Source: Agreste-RPG 2019

## Engouement récent pour d'autres cultures riches en protéines

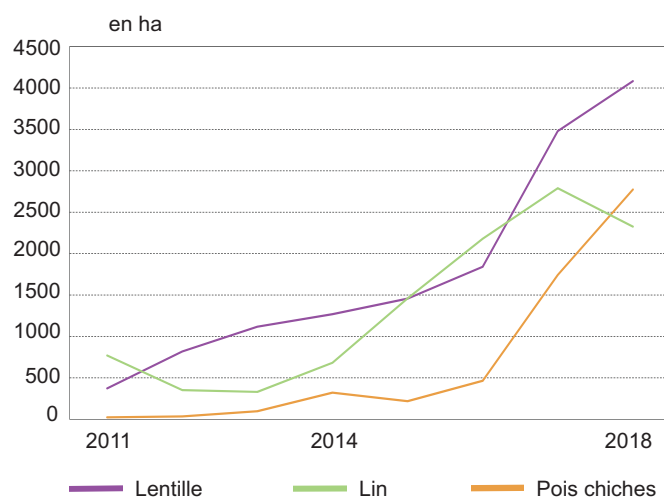
Les pois chiches, les lentilles et le lin oléagineux sont également des graines riches en protéines, mais elles ne sont pas éligibles aux aides couplées.

Le lin oléagineux est classé, comme le soja, parmi les oléagineux. La lentille et le pois chiche font, quant à eux, partie des légumes secs. Ces cultures ont connu un net gain d'intérêt au cours des dernières années, même si les surfaces totales restent modestes.

En 2018, 91 % des surfaces en pois chiches sont localisées dans l'Yonne. Ce département est également le principal producteur de lentilles. Il représente 69 % des surfaces régionales. En effet, les agriculteurs cherchent des alternatives à la culture de colza qui rencontre des impasses techniques dans certains secteurs. Mais ces cultures se développent également avec l'agriculture biologique dans le cadre de l'allongement des rotations.

Le lin oléagineux est majoritairement localisé dans l'Yonne (48 % des surfaces régionales) et en Côte-d'Or (30 %). Les graines de lin sont principalement destinées à l'alimentation animale après extrusion. Les lentilles et les pois chiches sont eux, majoritairement orientés vers l'alimentation humaine.

### La lentille présente la plus forte progression



Source: Agreste-Statistique Agricole Annuelle

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté  
Service Régional de l'Information  
Statistique et Économique

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex

Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99

Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte

@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon

Directeur de la publication : Florent Viprey

Rédaction : Laurence Malet, Alexandra Plais

Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2493-6499

Prix : 2,50 €

© Agreste 2019



[www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)